

Compte rendu de la séance du lundi 16 juillet 2012

Secrétaire(s) de la séance : Cathy CHAPLET

Ordre du jour:

Décisions modificatives BP du service EAU.

Decisions modificatives B P commune.

Avenants pour travaux salle (Lot 1 et 6).

Travaux extérieurs bâtiment par entreprise DRENERI.

Demande de la maîtrise d'oeuvre
convention SDIS

Point sur les travaux, plan de financement mairie et questions diverses.

Délibérations du conseil:

DE 2012 186 DM et Ouverture de crédits BP2012 COMMUNE

Suite à la demande du contrôle de légalité, M le Maire expose qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au Budget Primitif de l'exercice 2012 de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide les modifications suivantes :

Report de 54 171,83 € au compte 1068

Dépenses de fonctionnement :

668 + 9600,00 €

Recettes de fonctionnement :

778 + 9600,00 €

Dépenses d'investissement :

020 - 3800,00 €

1641 + 3800,00 €

DE 2012 187 DM BP2012 SERVICE DES EAUX

Suite à la demande du contrôle de légalité, M le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier les sommes correspondantes aux dépenses imprévues telles qu'elles ont été votées au Budget Primitif de l'exercice 2012 du service des eaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide les modifications suivantes :

Section d'exploitation :

022 - 2000,00 €

6063 + 1000,00 €

615 + 1000,00 €

Section d'investissement :

020 - 1600,00 €

opération équ n°10 +1600,00 €

DE 2012 188 Avenant N° 1 Meuse Métal pour mairie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les critères de l'appel d'offres pour les travaux de rénovation de la mairie. Suite à la mise en place de la rampe d'accès handicapés, 2 soupiraux ont été ajoutés pour garder l'aération de la cave. Ces ajouts entraînent une modification des travaux, un avenant de + 250 € € au lot 5 est nécessaire pour la pose et la fourniture de ces 2 grilles de ventilation .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant pour les travaux de la mairie, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

DE 2012 189 Avenant N° 3 Ent DRENERI pour salle

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les critères de l'appel d'offres pour les travaux de rénovation de la salle multifonctions . Suite à la découverte de certaines imperfections du crépis de la facade ouest sur la partie existante de la salle , il convient de rénover cette partie de la facade. Pour cette modification des travaux, un avenant de + 2977,36 € HT € au lot 1 est nécessaire pour la réfection des enduits Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant pour ces travaux, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

DE 2012 190 Travaux abords du bâtiment communal

Suite aux travaux effectués pour le bâtiment abritant la mairie, le logement communal et la salle multifonctions, M le maire propose de réaliser en grave ciment les cotés et le devant du bâtiment pour améliorer les conditions d'accès du bâtiment. Un devis de 8913,20 € est proposé par l'entreprise DRENERI. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents , accepte la proposition de prix de l'entreprise DRENERI , et autorise le Maire à signer tous les documents relatif à ce dossier

DE 2012 191 Avenant pour Salle lot 6 Ent Palazzo

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les critères de l'appel d'offres pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle multifonctions. Suite aux recommandations du bureau de controle concernant les doublages sur ossature, l'habillage des menuiseries et la consolidation du silo à granulés bois, un avenant est proposé par l'entreprise de plâtrerie (lot n°6) au montant de 6782,78 €.Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins une abstension , accepte la proposition de prix de l'entreprise PALAZZO et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant pour ces travaux de la salle, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

DE 2012 192 CONVENTION SDIS ANIMAUX ERRANTS.

Le Maire informe que la convention relative à la capture des animaux errants arrive à échéance le 21 octobre 2012. Il est donc nécessaire de signer une nouvelle convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Meuse pour ce type d'intervention. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer cette nouvelle convention. Pour le transport des animaux, le SDIS de la Meuse utilise généralement la catégorie de véhicules VL-VLM au tarif horaire de 69,75 € pour 2012.